

Les mesures du changement pour la rentrée scolaire 2012 au Conseil des ministres du mercredi 30 mai 2012

Information - Vincent Peillon - 30/05/2012

Le ministre de l'éducation nationale a présenté, avec la ministre des affaires sociales et de la santé, une communication relative aux mesures du changement pour la rentrée scolaire 2012 et à la revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire.

Le Président de la République a fait de la jeunesse de France la cause autour de laquelle la nation peut se rassembler et se dépasser, et de l'école une priorité de l'action publique pour l'ensemble du quinquennat. L'éducation a été trop longtemps une variable d'ajustement budgétaire alors qu'elle porte la promesse républicaine d'un redressement moral, éducatif, intellectuel, mais aussi économique, car elle est le premier investissement d'avenir.

Les orientations et les engagements pris par le Président de la République, priorité aux premiers apprentissages à la maternelle et au primaire, création d'Ecoles supérieures du Professorat et de l'éducation, nouvelle articulation des temps scolaires et des temps éducatifs, ont reçu l'approbation de toute la communauté éducative et, au-delà des clivages politiques traditionnels, de nos concitoyens prêts à s'engager dans ce nouveau contrat entre l'école et la nation.

Si les suppressions massives de postes, 77000 dans les cinq dernières années, 14 000 pour la rentrée 2012, ont été décidées par le Gouvernement précédent et ne pourront être résorbées que progressivement, conformément aux engagements du Président de la République, et à la demande du Premier ministre, le ministère de l'éducation nationale prépare dès à présent un ensemble de mesures destiné à remédier aux difficultés les plus criantes, tout en entreprenant le changement éducatif par des impulsions nouvelles.

Ces mesures seront largement concertées de façon à parvenir à davantage de justice et d'efficacité dans leur mise en œuvre.

Des moyens en personnels supplémentaires commenceront à être mis en place dès la rentrée afin d'atténuer les plus graves tensions constatées. Ils seront notamment ciblés sur le premier degré, où 1 000 professeurs des écoles seront recrutés, et sur l'accompagnement des élèves en difficulté. Ils seront renforcés par le recrutement d'autres personnels, en particulier pour accompagner les élèves en situation de handicap et permettre, conformément aux vœux du Président de la République, une plus grande sécurité pour les personnels dans les établissements les plus touchés par les violences.

Des mesures d'aménagement de service des enseignants nouvellement recrutés seront examinées pour apporter une première réponse au problème de l'insuffisante formation pratique des jeunes enseignants.

Enfin, de manière à alléger le poids financier de la rentrée pour les familles, dont beaucoup connaissent aujourd'hui des situations de grande difficulté, l'allocation de rentrée scolaire sera revalorisée de 25%.

Dès la rentrée prochaine, l'allocation perçue sera portée à 356,20 € pour un enfant de 6 à 10 ans, contre 284,97 € en 2011, à 375,85 € pour un enfant de 11 à 14 ans, contre 300,06 € en 2011, et à 388,87 € pour un enfant de 15 à 18 ans, contre 311,11 € en 2011, soit une augmentation toujours supérieure à 70 €. D'un coût de 372 millions d'euros pour la branche famille, cette augmentation sera financée dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Au-delà de ces mesures importantes pour la rentrée 2012, signe fort adressé à l'ensemble de la nation, celui d'un engagement tenu et d'une priorité assumée à l'école et à la jeunesse, le ministère de l'éducation nationale ouvrira avant l'été une large concertation autour des réformes nécessaires à la refondation républicaine de l'école voulue par le Président de la République et attendue par nos concitoyens